

Lettre des Services de l'État en Deux-Sèvres



PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES

N°14
Janvier 2015

Sommaire

■ Edito

[Le mot de Jérôme GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres](#)

■ Dossier

[Manoeuvres du SDIS dans les établissements recevant du public](#)

■ Actualités

- [Prévention des accidents du travail](#)
- [Animation du réseau des vétérinaires sanitaires](#)
- [Actualités de la Direction Académique des services de l'Éducation nationale](#)
- [Le groupement de gendarmerie départementale sur Facebook](#)
- [Agenda d'Accessibilité Programmée](#)

■ Portrait

[Céline Grassegger, Directrice départementale de la sécurité publique](#)

■ Brèves

[Consulter les brèves](#)



79

Lettre des services de l'État N°14 - Janvier 2015

Editeur : Préfecture des Deux-Sèvres

Directeur de publication : Jérôme GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres

Comité de rédaction : Préfecture et services déconcentrés de l'État

Conception, réalisation : Préfecture des Deux-Sèvres, service de communication

interministérielle. Dépôt légal : N°ISSN 2117-3982

79



Cette année 2015 connaîtra des élections départementales qui se dérouleront les 22 et 29 mars prochain dans de nouveaux cantons, au scrutin binominal majoritaire à deux tours, le binôme de candidats devant comporter obligatoirement une femme et un homme.

Elle connaîtra aussi des élections régionales, où les électeurs deux-sévriens voteront en décembre pour choisir leurs représentants dans une grande région Limousin - Aquitaine - Poitou-Charentes.

Ces élections permettront de faire vivre notre démocratie, dont l'actualité très récente démontre à quel point elle est menacée si l'on n'en prend pas garde, par les ennemis de toute liberté publique et ceux qui voudraient voir disparaître toute fraternité.

Ce qui ne changera pas, c'est la mobilisation constante, attentive et disponible des services de l'Etat à vos côtés, élus, chefs d'entreprise, agriculteurs, artisans, représentants de la société civile, pour vous accompagner dans vos projets et vous aider, tout au long de l'année, à relever en confiance les défis.

Bonne et heureuse année 2015.

Jérôme GUTTON
Préfet des Deux-Sèvres

Manoeuvres du SDIS dans les établissements recevant du public

Régulièrement, des entreprises ou établissements du territoire départemental accueillent des équipes opérationnelles de sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Deux-Sèvres pour des manœuvres.

Au-delà de l'intérêt technique opérationnel pour les équipes sapeurs-pompiers, ces exercices permettent à l'ensemble des services présents sur une intervention réelle de coordonner leurs moyens.

La dernière d'entre elles a eu lieu le 17 septembre 2014 sur le site de l'Acclameur à Niort.

■ Des mises en situation opérationnelles au plus près de la réalité

Tous les ans, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres (SDIS79) organise des manœuvres dans des entreprises ou sites du territoire. Elles sont mises en œuvre et coordonnées sur le terrain par les Groupements Territoriaux Nord et Sud.

Ce type d'exercice proche de la réalité offre une opportunité indéniable pour les équipes des Sapeurs-Pompiers. Le but est avant tout à visée pédagogique afin de familiariser les agents aux techniques opérationnelles utilisées lors des interventions.

Ils peuvent ainsi mettre en pratique et renforcer leurs connaissances opérationnelles, et ce, dans des conditions de sécurité maximales, leur donnant ainsi une meilleure expertise.

Le retour d'expérience permet également de dégager les axes d'amélioration à envisager mais également de souligner les acquis des équipes.

De plus, ces exercices organisés dans les locaux des entreprises ou des collectivités présentes sur le territoire permettent de mieux connaître et repérer leur implantation, leurs équipements et ainsi, conférer aux secours une plus grande efficacité en cas d'intervention réelle.

Ils apportent également pour les salariés, une meilleure connaissance des comportements à mettre en œuvre en situation réelle.

Pour être encore au plus près des conditions sur intervention réelle, pour ces exercices, le Préfet des Deux-Sèvres, en sa qualité de responsable opérationnel et directeur des opérations de secours, est également associé à ces exercices.

D'autres acteurs de la sécurité civile (et notamment les associations agréées) peuvent aussi être présents et participer.

■ Prévention - prévision - planification - opération : des axes majeurs et complémentaires pour le SDIS des Deux-sèvres

Les Sapeurs-pompiers sont, bien entendu, mobilisés pour agir, mais la prévention reste la première action à mener auprès de la population et des professionnels.

Aussi, le SDIS des Deux-Sèvres mène les actions de prévention et de prévision des risques en collaboration avec la Préfecture des Deux-Sèvres, d'autres services de l'Etat et les professionnels du département, afin de garantir la sécurité des personnes.



C'est une activité importante du SDIS 79 qui concerne notamment la prévention contre les risques incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Son rôle : éviter l'éclosion d'un sinistre, limiter sa propagation, faciliter l'évacuation du public et l'intervention des secours en cas d'intervention réelle.

Cette mission, souvent méconnue du public, fait pourtant partie des missions principales et obligatoires pour les SDIS.

Au SDIS des Deux-Sèvres, douze agents réalisent ces missions en amont des opérations de secours, auprès des différents secteurs professionnels : industriels, commerciaux, agricoles...

L'analyse des risques, les propositions de couverture des risques sur des sites industriels (comme par exemple Arizona Chemical, Solvay, Dupont,...) ou bien des exploitations agricoles contenant des stockages de produits phytosanitaires permettent de préconiser des mesures de Prévention ou de Prévision afin de faciliter l'intervention des secours et de limiter les effets.

Ces étapes en amont sont validées lors des différents exercices en situation, dont les scénarios sont organisés par le SDIS 79 pour être le plus plausibles. Les différentes parties prenantes en tirent des enseignements positifs (par exemple l'alarme incendie audible en situation normale et inaudible en situation d'exploitation, cumulée aux cris du public qui fuient un incendie dans une salle de spectacle,...).

Ces retours d'expérience en exercice, en manœuvre mais aussi en intervention sont réguliers au sein du SDIS 79. Ils sont le gage d'une amélioration continue du service rendu.

■ L'Acclameur de Niort, site du dernier exercice du SDIS des Deux-Sèvres

Mercredi 17 septembre 2014, près de 80 sapeurs-pompiers issus d'une quinzaine de centres d'incendie et de secours du Groupement Territorial Sud ont participé à un exercice commun.

Le thème : lors d'un spectacle pour enfants, une explosion occasionnée par un dysfonctionnement de la chaudière à gaz, génère un mouvement de foule et de panique.

Celui-ci entraîne un grand nombre de victimes dans l'assemblée : une trentaine de spectateurs restent au sol.

Cet exercice en conditions réelles présente une opportunité indéniable pour toutes les parties prenantes.

Pour les sapeurs-pompiers, il s'agissait de se familiariser avec ces locaux tout en mettant en œuvre les techniques opérationnelles nécessaires à la prise en charge des victimes sur ce type d'incident.

Pour le gestionnaire de cet équipement, pouvoir accueillir un exercice sapeurs-pompiers lui a permis d'appréhender l'organisation des moyens de secours en cas d'accident et une mise en pratique des gestes et comportements à adopter dans cette situation d'urgence.



Prévention des accidents du travail : une préoccupation quotidienne et majeure des agents de l'inspection du travail.

Au titre de leurs missions, les agents de l'inspection du travail sont chargés, entre autres, de la prévention des accidents du travail dans les entreprises ou sur les chantiers de toute nature.

Cette mission est importante car l'actualité récente est malheureusement dramatique en la matière.

Depuis le mois de septembre 2014, deux accidents du travail mortels sont à déplorer dans le département, et deux autres accidents du travail très graves sont survenus (un salarié a eu la tête et les cervicales coincées entre la palette et une barre métallique d'une machine, son pronostic vital ayant été engagé, et un salarié d'une entreprise d'alimentation du bétail s'est fait happer le bras par un convoyeur, l'avant-bras ayant été sectionné).

L'inspection du travail s'implique donc, au quotidien, dans la lutte contre les accidents du travail et cela prend 2 formes essentiellement :

- Des visites régulières d'entreprises et de chantier sont réalisées, le plus souvent, de manière inopinée, afin de s'assurer que l'employeur respecte les dispositions du code du travail relatives à la santé et à la sécurité des salariés. En cas d'irrégularité constatée, l'inspecteur du travail peut se contenter de rappeler la réglementation applicable à l'employeur, ou, en cas d'irrégularité majeure, met l'employeur en demeure de réaliser un certain nombre de travaux dans un laps de temps très court (2 ou 3 mois, voire moins), à même s'assurer la sécurité des salariés ;
- En cas de survenance d'un accident grave ou mortel, les services d'inspection du travail sont prévenus par la police ou la gendarmerie, et se rendent sur place afin de vérifier les conditions de travail et s'assurer que la survenance de l'accident n'est pas due à l'inobservation par l'employeur d'une règle en matière de sécurité. Si tel est le cas, les services d'inspection du travail relèvent procès-verbal à l'initiative de l'inspecteur du travail, c'est-à-dire qu'ils proposent au procureur de la république d'engager des poursuites pénales à l'encontre de l'employeur, sans préjudice de mesures immédiates qui doivent être prises pour assurer la sécurité des salariés.



Les vétérinaires en Deux-Sèvres : un réseau en lien direct avec les missions de la DDCSPP

En Deux-Sèvres, la DDCSPP (Direction Départementale la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) s'appuie sur un réseau constitué d'environ 130 vétérinaires pour l'aider dans un large champ d'intervention relatif aux maladies animales, à la santé publique vétérinaire et au bien-être animal.

Un nouveau concept, dénommé «One Health / Une seule santé», visant à renforcer les liens entre santé humaine, santé animale et gestion de l'environnement, s'est développé. La France encourage cette nouvelle approche de la santé, basée sur une collaboration intersectorielle et interdisciplinaire.

En 2010, les Etats généraux du sanitaire ont réaffirmé le rôle des vétérinaires dans le domaine de maladies animales, et étendu celui-ci aux domaines de la santé publique vétérinaire et de la protection animale.

A ce titre, dans le département des Deux-Sèvres, ce sont près de 130 vétérinaires qui constituent un véritable «maillage» proche des réalités du territoire. Ces vétérinaires sont répartis dans des cabinets ou des cliniques vétérinaires ou bien sont salariés d'entreprises, et mènent différentes actions :

- **soit pour le compte et au nom de l'Etat, ils sont alors qualifiés de «vétérinaires mandatés».**

A titre d'exemple, ils réalisent des examens cliniques d'animaux, des prélèvements biologiques, des conseils aux éleveurs dans le cadre de la «police sanitaire» contre la fièvre aphteuse ou la grippe aviaire, des missions en protection animale. De part leur compétences scientifiques et leur connaissance du terrain, ils participent pleinement aux choix locaux des dispositifs de lutte contre ces maladies.

- **soit pour le compte et au nom des détenteurs des animaux et ils sont alors dénommés «vétérinaires sanitaires».**

A titre d'exemple, ils réalisent des prises de sang en vue de recherche de la tuberculose ou de la brucellose notamment dans le cadre des prophylaxies, les visites sanitaires des élevages de bovins ou de volailles avec leur volet «pédagogique» en matière de mesure de bio-sécurité et d'utilisation raisonnée des antimicrobiens dans le cadre du plan Ecoantibio, les consultations de surveillance des chiens et des chats mordeurs ou griffeurs dans le cadre de la lutte contre la rage -maladie transmissible à l'homme entraînant chaque année 70 000 décès dans le monde-, le suivi des élevages de carnivores ou des fourrières, les contrôles des animaux lors de rassemblement animaliers.

Les vétérinaires sont regroupés au sein du Groupement Technique Vétérinaire (GTV 79), association reconnue par l'Etat et membre du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale du Poitou Charentes (CROPSAV).

L'animation de ce réseau de vétérinaires par l'équipe de la mission populations animales de la DDCSPP s'effectue au travers d'échanges réguliers (réunions d'ouverture et de clôture de campagnes de prophylaxie des ruminants, échanges d'informations / d'actualités, programme de formation continue sur différentes thématiques).

Actualités de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale

■ Conférence sur la 1ere Guerre mondiale du 15 octobre 2014

Dans le cadre des commémorations du Centenaire dans le département, l'inspecteur d'académie et le recteur d'académie ont invité M. Christophe Prochasson, historien et recteur de l'académie de Caen, pour une conférence sur « Les enjeux commémoratifs du Centenaire de la Première Guerre mondiale ».

Cette conférence, organisée dans la salle de Congrès de la CCI, a rassemblé 240 enseignants et 60 partenaires.

■ Consultation nationale sur les programmes

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, votée le 08 juillet 2013, pose les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive.

Dans ce cadre, a été institué le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), appelé à formuler des avis et propositions sur les programmes et la conception générale des enseignements.

Afin que cette consultation soit la plus large possible et mobilise pleinement la communauté éducative, madame la ministre a souhaité qu'une demi-journée sur le temps scolaire soit banalisée : le mercredi 8 octobre 2014 matin a été retenu pour l'ensemble de l'académie.

A l'issue de ce temps d'échange et de réflexion, les enseignants ont fait remonter leur avis via des questionnaires en ligne. Une synthèse nationale sera produite par le ministère, rendue publique et transmise au CSP, ainsi des modifications pourront être apportées aux projets initiaux.

■ Les liaisons école-collège, d'une ambition nationale à la mise en œuvre départementale

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale crée les conditions pour améliorer, approfondir la progressivité des apprentissages entre l'école et le collège.

Pour cette année scolaire 2014-2015, l'amélioration de la progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours tout au long de la scolarité sont identifiées comme axes de travail prioritaires par l'inspecteur d'académie, qui reprend ainsi une orientation nationale de cette rentrée.

Les relations entre l'école et le collège portent cette ambition. Institués par la loi de refondation de l'école, les conseils école-collège ont vocation à renforcer la continuité pédagogique entre le 1^{er} et le 2nd degré en proposant des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs. Leur finalité est l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Dans le même temps, dans les Deux-Sèvres, une nouvelle organisation du temps partiel des professeurs des écoles a permis de dégager des journées de remplacements. Elles ont été allouées au remplacement de professeurs de CM2, afin qu'ils se rapprochent de leurs collègues du 2nd degré. Mi-octobre, ce sont 43 professeurs des écoles qui se sont rendus au collège de leur secteur pour mieux connaître les attendus d'enseignement réciproques et les pratiques pédagogiques mises en œuvre ou encore travailler sur des projets communs. L'opération sera renouvelée et étendue en février et mai prochains.

14 collèges et les écoles de leur secteur ont été accompagnés prioritairement pour leur taux de retard à l'entrée en 6^{ème}, ce qui permet de faire lien avec une autre priorité de l'inspecteur d'académie pour cette rentrée, à savoir la réduction de ce taux de retard.

79

Le groupement de gendarmerie départementale des Deux-Sèvres ouvre son compte Facebook

Le groupement de gendarmerie départementale des Deux-Sèvres vient d'ouvrir sa propre page Facebook et rejoint la quarantaine de groupements déjà présents sur ce réseau social.

On peut y trouver :

- Des conseils de prévention (lutte contre les cambriolages, contre les escroqueries, annonce des réunions publiques de sensibilisation...);
- De l'information instantanée aux usagers (déviation de la circulation consécutive à un accident, mauvaises conditions météo sur un axe);
- De la communication, le cas échéant, sur les contrôles routiers (avant le contrôle et/ou publication des résultats);
- Dans certains cas des appels à témoins (personne disparue, recherche des propriétaires d'objets retrouvés chez un receleur par exemple);
- Information insolite ou non touchant au service de la gendarmerie (intervention, anecdote, réussite judiciaire, sensibilisation en milieu scolaire, contrôles coordonnés, visites d'entreprises...);
- De la communication sur les métiers de la Gendarmerie.

Ce support qui se veut dynamique et attractif, offre la possibilité à toutes les unités du groupement des Deux-Sèvres de publier des brèves et autres articles.

Les visiteurs de la page Facebook du groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres ont la possibilité de poster des commentaires, des messages à l'attention de la Gendarmerie (circonstances heureuses ou malheureuses touchant les militaires de l'Arme) et de « liker » les articles qu'ils trouvent intéressants et/ou utiles.

Toutefois, s'agissant d'un site institutionnel, un système de contrôle par des modérateurs est mis en place pour limiter les abus et empêcher les commentaires attentatoires à l'intégrité et à la dignité de la personne humaine.

L'adresse du compte Facebook du groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres est la suivante :
<https://www.facebook.com/gendarmerie.deux-sevres>



Accueil

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

En complément des échéances de 2015, la politique d'accessibilité se dote d'un nouvel outil.

En effet, la date limite fixée au 1er janvier 2015 pour rendre accessibles les commerces, les cabinets libéraux, les mairies, les écoles..., est complétée par l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) *, lequel permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son établissement.

Ainsi, tout établissement recevant du public (ERP) devra donc faire connaître sa situation, soit en attestant de sa conformité, à transmettre en préfecture avant le 28 février 2015, soit en déposant un Ad'AP avant le 27 septembre 2015.

Qu'est-ce qu'un agenda d'accessibilité programmée ?

L'Ad'AP est l'engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP dans le respect de la réglementation, dans un délai fixé, avec une programmation des travaux et des financements définis.

Déposer une demande d'approbation d'un Ad'AP permet au gestionnaire ou propriétaire d'un ERP de poursuivre, en toute légalité et en toute sécurité juridique, les travaux de mise en accessibilité après le 1er janvier 2015.

La mise en accessibilité d'un ERP peut être réalisée sur une période de 3 ans. Ce délai peut être porté à 2 périodes de 3 ans si l'ampleur des travaux le justifie pour les ERP de catégorie 1 à 4. Pour les patrimoines complexes, la durée de l'Ad'AP peut également être portée à 3 périodes de 3 ans. Dans tous les cas, un dispositif dérogatoire lié à une contrainte financière avérée peut prolonger ces délais.



Demande d'approbation d'un Ad'AP

Le dossier de demande d'approbation est déposé

- en mairie si l'Ad'AP concerne un seul établissement pour une période de 3 ans maximum,
- en préfecture dans tous les autres cas.

Il est également transmis à la commission pour l'accessibilité compétente.

Le délai d'instruction de la demande est de quatre mois à compter de la date de réception du dossier complet. La décision est prise par le préfet qui sollicite l'avis préalable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité sur l'Ad'AP et sur la demande d'autorisation de travaux éventuellement jointe.

La décision d'approbation ou son refus est notifiée au demandeur. Le défaut de notification à l'expiration du délai de quatre mois vaut approbation implicite sauf si une autorisation de travaux a également été sollicitée et rejetée ou si une dérogation à la durée d'exécution de droit commun a été sollicitée.

Suivi de l'avancement et achèvement d'un Ad'AP

Un dispositif d'information est fixé après l'approbation de l'Ad'AP, qui prévoit, selon les cas, la transmission au préfet par le propriétaire ou le gestionnaire de points de situation, de bilan des travaux et autres actions présentés dans l'Ad'AP.

Une attestation d'achèvement de l'agenda est adressée au préfet dans les 2 mois qui suivent la fin des travaux et autres actions de mise en accessibilité, quelle que soit la durée de l'agenda.

L'ensemble de ces documents sont également envoyés à la commission pour l'accessibilité compétente.

* Par décret du 5 novembre 2014 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, pris en application de l'ordonnance du 26 septembre 2014, en vigueur le 7 novembre 2014.

Céline GRASSEGER, Directrice départementale de la sécurité publique des Deux-Sèvres depuis le 1er septembre 2014



Lorsqu'elle évoque son poste précédent à la Guadeloupe, l'enthousiasme est bien présent dans la voix de Céline Grasseger malgré l'image austère de son sujet : les zones de sécurité prioritaire. Il faut dire que la commissaire est convaincue que la Police Nationale aujourd'hui ne peut porter seule la sécurité sur un territoire, et que l'implication de tous les partenaires est indispensable.

Mme la commissaire, bonjour, pouvez-vous nous rappeler brièvement la situation existante à Pointe-à-Pitre en 2012 ?

CG : Pointe-à-Pitre est une ville de 20 000 habitants, dont la population double quasiment dans la journée, car on y trouve notamment tous les services publics. C'est une commune qui cumule des problèmes de délinquance et de violence (une quarantaine d'homicides recensés en 2012), des problèmes de drogue, chômage, pauvreté et certains quartiers proches de la ghettoïisation... La situation devenait extrêmement tendue.

Je suis convaincue que dans un tel contexte, les forces de l'ordre ne peuvent à elles seules régler le problème de l'insécurité, et qu'il faut absolument un travail partenarial complet couvrant tous les champs sociaux pour espérer améliorer la situation.

Pour arriver à cette co-production de la sécurité, le directeur départemental de la sécurité publique, dont j'étais l'adjointe, a donc proposé, dans un pari un peu fou, la création d'une zone de sécurité prioritaire. Dès juillet 2012, nous avons commencé à « monter » le projet. Pour appuyer la cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité intérieure présidée par le préfet, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre en charge de la cellule de coordination du partenariat m'a étroitement associée à l'ensemble des démarches auprès des élus locaux, des bailleurs sociaux, des partenaires associatifs, des banques et des réseaux de chefs d'entreprise.

Quelques dates clés

2000 : sort de la promotion des commissaires à l'Ecole nationale supérieure de la police et est nommée Chef de circonscription de sécurité publique à Sens ;

2003 à 2008 : Chef de service à la Police aux Frontières (PaF) de Menton ;

2008 à 2011 : Chef du service de sécurité de proximité de Cannes ;

2011 à 2014 : Adjointe au Directeur départemental de la sécurité publique à Pointe à Pitre (Guadeloupe) ;

Quelle a été exactement votre action au sein de cette cellule ?

CG : Tout d'abord, élaborer un « bilan global » du secteur : les statistiques de la délinquance bien évidemment, mais aussi une étude du seuil de pauvreté, de l'état du logement social, des chiffres du chômage, des difficultés rencontrées au sein des établissements scolaires (absentéisme, trafic, ...).

Ensuite, associer tous les partenaires portant déjà des dispositifs sur le territoire : l'agence nationale de rénovation urbaine, les élus membres des contrats inter-communaux de sécurité et de prévention de la délinquance...

Enfin proposer une réflexion autour de plusieurs groupes thématiques, pour que chacun se sente impliqué : sécurisation, médiation sociale, responsabilisation, rapprochement de la population, insertion, éducation et enfin répression.

Ce choix d'organisation a été efficace ?

CG : Oui, tout à fait. Le travail de conviction mené conjointement avec le M. le Sous-préfet auprès de nos partenaires a porté ses fruits : mise en place d'un dispositif « SMS commerçants »*, recrutement pas les collectivités de médiateurs sociaux, travail avec le Conseil Général pour suivre socialement les enfants signalés par l'Education Nationale (logement, famille, ...), conseil en mairie sur les droits et devoirs des familles, mise en place d'action de prévention dans les établissements scolaires, travail pédagogique avec les différentes polices municipales pour apprendre à travailler ensemble pour plus de tranquillité publique...

Quelle a été l'évolution des statistiques ?

CG : Au premier semestre 2013, on a pu constater une baisse importante du nombre de vols à main armée. Les homicides restaient cependant au niveau de l'année précédente. Après une visite du Premier Ministre, un escadron de gendarmerie mobile a été détaché spécialement sur la ZSP pour aider à renforcer la présence et la visibilité de la Police Nationale.

Grâce à ces renforts, les chiffres ont évolué très favorablement : baisse de 20% des vols à main armée et de 10% des violences crapuleuses. Le travail réalisé sur le terrain a également permis d'augmenter le nombre d'infractions constatées en matière de stupéfiants (+25%) et la saisie d'armes à feu (97 armes saisies en 6 mois). Le taux d'élucidation a augmenté de 10 points, passant à 38%.

La collaboration avec les services des douanes et le Groupe d'Intervention Régional (GIR) a également permis de dresser 15 procédures pour travail clandestin.

Que reprenez-vous de ce projet ?

Ces deux années ont été particulièrement enrichissantes. J'ai réussi à faire vivre ce projet avec tous les partenaires. Ensemble, nous avons prouvé qu'on peut réussir de belles choses lorsque nous nous en donnons les moyens et que nous croyons tous à ce que nous faisons.

Ma fierté est également d'avoir réussi à impulser une dynamique. Lorsque l'escadron de gendarmerie mobile a quitté la Guadeloupe, nous avons réussi à compenser ce départ en réorganisant le service et en créant une brigade spécialisée sur le territoire de la ZSP, qui assure une forte présence policière de 17h à 1h du matin, ainsi qu'une brigade VTT de jour. La coopération avec les polices municipales et l'Education Nationale se poursuit, les différents services de la Police Nationale travaillent plus étroitement ensemble : la Police Aux Frontières (PAF), ...

Si vous deviez trouver un point commun entre les différents postes que vous avez occupés ?

J'ai suivi des dossiers variés, j'ai participé à la préparation d'un sommet des chefs d'Etat européens, un sommet de l'OTAN, participé à assurer la sécurité pendant le Festival de Cannes... C'est cette diversité de missions qui contribue à développer notre polyvalence et notre capacité d'adaptation. Une chose, peut être mon goût pour développer la coopération entre différents services et partenaires, découvrir et dépasser les différences entre nos cultures pour construire ensemble un projet partagé.

Pour finir, quelques éléments personnels :

- **Un lieu ?** En fait, ce sont deux lieux qui me touchent également, liés à mon histoire familiale : le Lac de Pont, en Côte d'or, où je retrouve avec plaisir mes souvenirs d'enfance à chaque fois que j'y passe, et Nice, où je passe les fêtes de Noël depuis toujours.
- **Un film ?** « La route » de John Hillcoat, avec Viggo Mortensen. C'est un film âpre, violent, qui raconte le parcours initiatique d'un père et de son fils dans un monde dévasté. C'est ce rapport entre ces deux êtres qui m'a touché.
- **Une chanson ?** « La fille de l'Est » de Patricia Kaas. J'ai vécu 25 ans en Alsace et je me retrouve tout à fait dans ce portrait. J'estime qu'il est important d'avoir des règles et de s'y tenir. Je suis très sensible aux valeurs que l'on porte et que l'on transmet à nos enfants.

Cérémonie au commissariat de Niort



Le 7 et 8 janvier, MM. Franck BRINSOLARO et Ahmed MERABET et Mme Clarissa JEAN-PHILIPPE ont perdu la vie dans l'accomplissement de la mission qui leur avait été confiée lors des attaques terroristes commises, à Paris au siège du journal Charlie Hebdo, et à Montrouge.

Devant les agents de la police municipale et de la police nationale rassemblés dans la cour du commissariat de Niort, le Préfet a présidé une cérémonie en leur hommage, au cours de laquelle une minute de silence a été observée.



■ Déménagement des services vétérinaires de la DDCSPP

En février 2015, les services vétérinaires s'installeront aux 1^{er} et 2^{ème} étages du site de la rue de l'Hôtel de Ville. Des travaux de rafraîchissement des bureaux et d'aménagement de locaux techniques ont été réalisés permettant d'accueillir les agents des services vétérinaires dans de bonnes conditions.

Le déménagement est programmé du 9 au 13 février prochain : le regroupement de tous les agents des services niortais de la DDCSPP, commencé en 2010 sera alors terminé.

Coordonnées de la DDCSPP :

30 rue de l'Hôtel de Ville
79 022 NIORT Cedex
Tél : 05.49.17.27.00
Courriel : ddcsp@deux-sevres.gouv.fr



■ Table ronde : Collectivités publiques et associations : comment faire ensemble ?

La DDCSPP a organisé, en étroite collaboration avec la direction Associations et Collectivités de la MAIF et les membres du collectif de formation des bénévoles des Deux Sèvres, une table ronde, le Mardi 25 novembre à l'Espace Alizé de la MAIF, qui a réuni 160 représentants d'associations du champ sportif, culturel, socio-culturel, sanitaires et sociales, mais aussi de collectivités.

Les enjeux de la relation entre les associations et les collectivités publiques ont été au centre des échanges : financement, partenariat de projet, outils conventionnels, réforme des collectivités...

[La charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales](#), signée le 14 février 2014 entre le gouvernement, les représentants des collectivités territoriales et ceux du mouvement associatif, a été mise en avant comme un bon outil du faire ensemble.

La soirée a été conclue par M. le Préfet qui a réaffirmé son attachement à l'action associative : il a particulièrement mis en valeur celles qui emploient des salariés au service de nos loisirs, de l'insertion par l'activité économique et de l'accompagnement des populations les plus fragiles.

■ Ariane, un fil de sécurité

Ariane permet à tout ressortissant français, lors d'un voyage à l'étranger pour des motifs touristiques ou professionnels, de se signaler gratuitement et facilement auprès du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).

Une fois son voyage enregistré sur Ariane, le ressortissant français :

- recevra des recommandations de sécurité par SMS ou courriels si la situation dans le pays le justifie.
- sera contacté en cas de crise dans le pays de destination.

S'inscrire sur Ariane : www.diplomatie.gouv.fr/ariane
Plus d'informations : [ici](#)



■ Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone augmentent mais des mesures préventives simples permettent de les éviter.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz invisible, inodore, et non irritant qui résulte d'une combustion incomplète du bois, de butane, de charbon, d'essence, de fuel, de gaz naturel, de pétrole ou de propane. L'utilisation d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions présente un risque d'intoxication.

Consultez les conseils de prévention : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-des-personnes-et-des-biens/Protection-civile-et-prevention-des-risques/Comment-eviter-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone>



■ Votre association 100 % en ligne !

Création, modification, dissolution.....

Votre compte d'association en ligne permet de bénéficier d'un espace personnel sécurisé pour déposer des documents et saisir des données personnelles une seule fois pour toutes les démarches.

Pour en savoir plus : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Demarches-administratives/Associations>



■ Elections des conseillers départementaux

Les 22 et 29 mars 2015 auront lieu les élections départementales.

Consultez la nouvelle organisation concernant ces élections (mode de scrutin, redécoupage des cantons,) ainsi que les informations spécifiques pour les électeurs et les candidats (inscriptions sur les listes électorales, procurations, opérations électorales...) mises à jour au fur et à mesure de la parution des textes réglementaires.

Elections départementales : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections/Elections-des-conseillers-departementaux-2015/Organisation-du-scrutin-et-decoupage-des-cantons>



■ Déménagement du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)

Depuis le 12 janvier 2015, les bureaux du STAP sont installés à la préfecture.

Coordonnées

Préfecture des Deux-Sèvres
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
4, rue Du Guesclin - CS 68711
79027 NIORT Cedex
05.49.06.39.60 - 05.49.06.39.61
sdap.deux-sevres@culture.gouv.fr